

# Le pape, en interdisant la peine de mort, trahit les enseignements du Christ

écrit par Laurent Dewoillemont | 9 août 2018

Le pape François s'est donc rappelé qu'il y avait un catéchisme. Il aurait pu relire les articles sur **l'accueil conditionné des migrants** que le catéchisme de l'Eglise catholique (CEC) en son article 2241 préconise :

2241 Les [nations](#) mieux pourvues sont [tenues d'accueillir autant](#) que faire se peut [l'étranger](#) en [quête](#) de la [sécurité](#) et des [ressources vitales](#) qu'il ne peut [trouver](#) dans son [pays d'origine](#). Les [pouvoirs publics veilleront](#) au [respect](#) du droit [naturel](#) qui [place](#) l'[hôte](#) sous la [protection](#) de ceux qui le [reçoivent](#).

Les [autorités politiques peuvent](#) en [vue](#) du bien [commun](#) dont ils ont la [charge](#) [subordonner](#) l'[exercice](#) du droit d'immigration à [diverses conditions juridiques](#), [notamment](#) au [respect](#) des [devoirs](#) des [migrants](#) à l'[égard](#) du [pays d'adoption](#). L'immigré est [tenu](#) de [respecter](#) avec [reconnaissance](#) le [patrimoine matériel](#) et [spirituel](#) de son [pays d'accueil](#), d'[obéir](#) à ses [lois](#) et de [contribuer](#) à ses [charges](#).

[http://www.vatican.va/archive/FRA0013/\\_P7R.HTM](http://www.vatican.va/archive/FRA0013/_P7R.HTM)

Dieu merci il n'a pas encore eu l'idée de modifier cet article. **On a donc encore le droit de ne pas être d'accord avec sa politique délirante dans ce domaine.** Pourvu que cela dure.

En revanche, **le saint père a décidé d'interdire la peine de mort contre toute la tradition de l'Eglise**, en particulier celle du « docteur universel », à savoir st Thomas d'Aquin.

Revenons aux fondamentaux. C'est-à-dire au Christ.

Et donc au double système de juridiction auquel il s'est soumis durant sa vie terrestre à savoir la loi juive et l'Empire romain. **C'est la conjonction entre ces deux systèmes religieux et politiques qui mènera le Christ à sa mort en croix. Le Christ ne conteste ni l'un ni l'autre et surtout pas la Loi juive qui condamne à mort pour des motifs religieux. Un chrétien ne devrait pas avoir sur ce sujet un jugement différent de celui du Christ.**

Le Christ justifie l'impôt dû à César et en reconnaît à Pilate un pouvoir qui lui a été remis par son père, d'une part et en accepte de comparaître devant le Sanhedrin en ce qui regarde la loi juive. Et c'est cette première condamnation à mort religieuse va entraîner l'autre. Le Christ accepte puisqu'il est venu sur cette terre pour cela ; nous sauver par son sacrifice. C'est là un grand mystère d'iniquité. Le plus grand crime jamais commis contre Dieu par l'humanité.

**Que se passe-t-il sur la croix ? Le Christ est entouré de deux condamnés à mort comme Lui. Aucun des trois ne conteste la peine de mort qu'ils subissent.**

Le « mauvais larron » qui connaît la réputation de faiseur de miracles du Christ, est tout à sa révolte. Il demande au Christ de « le sortir de là » ; Il le provoque et lui intime l'ordre d'agir en sa faveur. Le Christ ne répond pas.

**Le « bon larron » reconnaît sa faute et accepte sa peine. Mais il n'accepte pas que le Christ innocent soit condamné.**

**Le Christ ne le contredit pas.** Ensuite il demande au Christ qu'il se souvienne de lui dans son royaume. Et le Christ lui indique qu'il sera aujourd'hui même avec lui dans son paradis. **Ainsi donc la peine de mort acceptée et sa faute reconnue ont valu au bon larron la vie éternelle.**

Condamner la peine de mort, quelque soit par ailleurs son « efficacité sociale » sur laquelle on peut discuter, quand on est chrétien, c'est aussi mettre de coté ce moment capital et unique, sommet de la rédemption pour un chrétien, que fut la passion du christ.